

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 29 septembre 2021

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Elections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat Scrutin du 14 octobre 2021

<u>Déroulement du scrutin</u> :

Les plis électoraux en vue des élections à la chambre des métiers et de l'artisanat ont été distribués par La Poste aux électeurs concernés.

Le vote se déroulera :

- par voie électronique : du 1^{er} au 14 octobre 2021 à 23 h 59 (heure métropole).
- par correspondance : du 1^{er} au 14 octobre 2021 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi (vérifier l'heure de levée des plis par La Poste).

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote au 4 octobre 2021 peuvent le cas échéant demander la remise d'un matériel de substitution dans les conditions réglementaires pour pouvoir voter.

Ils doivent adresser leur demande exclusivement à l'adresse mail suivante : elections@cmguadeloupe.org

Le bureau des élections à la préfecture de la région Guadeloupe se tient à leur disposition pour tout complément d'information.

Contact Presse:

Bureau de la communication interministérielle communication@guadeloupe.pref.gouv.fr 0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur internet et les réseaux sociaux



